



COMMUNIQUE

A quelques heures de la fin de la campagne électorale ouverte depuis le 31 octobre 2020 et qui a été l'occasion pour les différents acteurs politiques et candidats aux élections couplées présidentielle et législatives de solliciter le vote des électeurs, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), conformément à son mandat de suivi de la situation des droits humains, constate un déroulement apaisé des activités de campagne. La CNDH salue l'esprit pacifique qui a guidé les acteurs, militants et sympathisants des candidats aux différents scrutins durant cette période.

De façon générale, les observateurs et moniteurs des droits humains déployés par la CNDH dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Nord et du Sahel, n'ont pas rapporté jusque-là d'incidents portant sur de graves violations et abus des droits humains en lien direct avec le déroulement de la campagne. Pour cela, la CNDH félicite les acteurs ayant contribué à un environnement apaisé.

Cependant, sur la base des situations observées et des informations reçues et vérifiées, un certain nombre d'actes qui portent atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales ont été relevés. Il s'agit notamment :

- des propos menaçants et des intimidations proférés pendant des réunions publiques par des acteurs politiques et des leaders coutumiers à l'encontre de citoyens, y compris des femmes et des populations déplacées, pour décourager leur vote et leur participation à des activités au profit d'adversaires politiques ;

- des propos stigmatisants, insultants et ethnicistes contre des candidats et des populations ;
- la distribution d'argent, de vivres, de non vivres et de gadgets ;
- des menaces de représailles formulées par des individus armés non identifiés contre des populations en cas de participation aux élections du 22 novembre 2020 ;
- l'organisation de réunions à proximité et dans des établissements scolaires avec comme conséquence l'annulation ou la suspension des cours ;
- l'inobservation des directives du Ministère de la santé relative aux mesures de prévention contre la covid-19 ;
- l'arrachage d'affiches de campagne des candidats.

La CNDH invite une fois encore les responsables et les acteurs politiques au respect des droits humains et des libertés fondamentales, en particulier le droit pour tout électeur de voter librement pour le candidat de son choix.

La CNDH salue les efforts déjà déployés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et lui recommande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le respect et la mise en œuvre des mesures préventives contre la covid-19 dans les centres de vote.

La CNDH invite les acteurs politiques à respecter scrupuleusement le Code de bonne conduite qu'ils ont librement signé le 26 octobre 2020.

La CNDH encourage le Gouvernement à renforcer et garantir la sécurisation de l'ensemble du processus électoral.

Fait à Ouagadougou, le 20 novembre 2020.



Le Président

Kalifa Yemboado Rodrigue NAMOANO